

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (1976)  
**Heft:** 353

**Artikel:** Les grandes manœuvres de la politique énergétique  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1023605>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 29.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Les grandes manœuvres de la politique énergétique

La petite phrase de Willi Ritschard annonçant que la construction des centrales nucléaires de Rüthi, Graben, Verbois et Inwil était remise à plus tard (cf. DP 349), fait son chemin. Déjà les opposants à la centrale de Graben (Action non violente) protestent contre la poursuite des travaux préliminaires sur le site prévu pour cette usine par les Forces motrices bernoises SA (celles-ci auraient même commandé outre-Atlantique le réacteur nécessaire : le périodique « General Electric International Magazine » confirme la chose en précisant que Graben serait opérationnel en 1982...). On est du reste en droit de se demander qui, en cas de report définitif de la construction d'une centrale à Graben, porterait la responsabilité des risques financiers énormes déjà consentis : un total de 47 millions à fin décembre 1975. On sait en revanche qui paiera la facture en fin de compte : inévitablement la population bernoise, puisque les Forces motrices bernoises SA sont propriété, pour 80 %, du canton de Berne !

A n'en pas douter, des situations de fait accomplies telles que celles-ci doivent peser sur les travaux de la commission chargée (mandat du 23 octobre 1974) d'élaborer une conception globale de l'énergie. Mais une autre menace plane sur les travaux des commissaires : le consensus fragile à propos de la nécessité d'une conception globale de l'énergie s'effrite ; certains producteurs d'électricité réalisent que ce plan, dont ils pouvaient espérer une programmation à long terme de leurs bénéfices avant la « crise », est susceptible de devenir le support d'une véritable politique d'économies.

## Les couplets inévitables

Et déjà, la Société pour le développement de l'économie suisse (SDES), porte-parole des milieux d'affaires, se fait l'écho de ces nouvelles réticences. L'angle d'attaque ? Comme d'habitude, les

compétences de la Confédération (les objectifs d'une conception globale de l'énergie pourraient en effet se concrétiser valablement en une disposition constitutionnelle relative à l'économie énergétique). L'argumentation ? Comme d'habitude un couplet sur le dirigisme : (...) « Il faut constater que, dans la plupart des secteurs, la Confédération s'est vue attribuer de larges compétences, et que, dans la mesure où de véritables lacunes sont apparues, les dispositions permettant de les combler sont en train d'être créées (article sur l'approvisionnement du pays) ; dès lors, l'on n'a pas réussi à prouver jusqu'à aujourd'hui qu'il était nécessaire d'introduire une disposition relative à l'économie énergétique ; il y a en tout cas lieu de se montrer réservé à cet égard ; le cas échéant, l'on pourrait imaginer la création d'une réglementation partielle, limitée, et pour autant que certaines tâches indispensables manqueraient d'une base satisfaisante ; en tout cas, il y a lieu de s'opposer aux tendances qui visent à dépasser

cet objectif et à faire de la politique énergétique, par le biais d'une extension des compétences de l'Etat, un instrument de dirigisme en matière de politique générale économique et sociale ». C'est qu'en fait les financiers de la branche veulent avoir les mains libres, n'ont que faire d'une planification qui limiterait leurs profits, renoncent à une politique de diversification des sources d'énergie qui compromettrait leurs investissements dans le nucléaire. Les masques sont jetés, et la SDES le confirme quelques lignes plus loin : « On peut adhérer aux conceptions du comité sur l'économie énergétique de la Chambre suisse du commerce quand il déclare, dans un rapport sur la situation et les perspectives futures en matière d'approvisionnement énergétique de la Suisse : quand cela s'avère techniquement possible, les usagers industriels et privés ont le droit de choisir le secteur énergétique qui leur convient le mieux. La distribution de l'énergie ne devrait pas être du ressort d'un organisme central de planification. »

## Iran: le poids des signatures

D'un côté, un appel au Conseil fédéral : l'exécution en Iran de dix-neuf personnes appartenant à l'opposition démocratique (des « bandits » et des « terroristes » pour le régime), après un simulacre de procès, impose une réaction de la Confédération. Soit, a) l'embargo sur les exportations d'armes à destination de Téhéran, b) la fin des relations privilégiées entre les autorités suisses et la cour du shah, c) l'utilisation, par le Conseil fédéral, « de tous les moyens officiels et officieux afin d'exprimer la profonde inquiétude du peuple suisse face aux exactions de la police secrète iranienne et des juridictions militaires d'exception ». De l'autre côté, la loi des statistiques commerciales : alors que les exportations suisses vers les pays de la CEE diminuaient en 1975, par rapport à 1974, de 6 %, alors que l'on enregistrait également une baisse (13,3 %) des exportations vers

les pays de l'AELE, alors que les livraisons outre-mer s'amenuisaient aussi pour la même période (2,6 %), les ventes à destination de l'Iran, elles, s'accroissaient considérablement (1970 : 202 millions de francs ; 1972 : 300 ; 1973 : 322 ; 1974 : 455 ; 1975 : 628), pour atteindre même une sorte de record, puisque seules nos exportations vers le Nigéria marquaient une augmentation supérieure (le « bond » de nos exportations est du reste général vers les pays de l'OPEP : + 40 %, de 1582 millions à 2189 millions).

## L'appel et les contrats

Les paris sont ouverts : quel sera le poids des signatures accompagnant l'appel du Comité suisse de défense des prisonniers politiques iraniens au Conseil fédéral face à celui des signatures authentifiant les contrats passés avec les maîtres de Téhéran ?